

UNE QUESTION ?

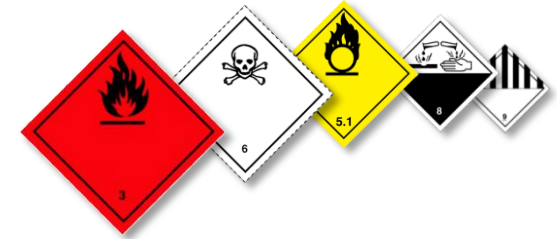
UN RENSEIGNEMENT ?

UN RENDEZ-VOUS ?

UN DEVIS PERSONNALISÉ ?



SécuriTransCONSEIL
VOTRE INTERLOCUTEUR "MARCHANDISES DANGEREUSES"

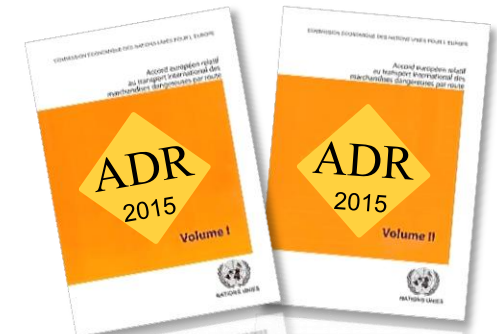


Intervention sur toute la France



CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

FORMATIONS ADR



03 81 81 49 70
06 17 16 69 92
jmlasserre@securitrans-conseil.fr

Contactez votre conseiller :

Jean-Michel LASSERRE

03 81 81 49 70

06 17 16 69 92

jmlasserre@securitrans-conseil.fr

SécuriTransCONSEIL
33, aux usines
25 320 MONTFERRAND LE CHÂTEAU
☎ : 03 81 81 49 70 - 📞 : 06.17.16.69.92
✉ : jmlasserre@securitrans-conseil.fr
SIREN : 507 882 413 / APE : 7490B



03 81 81 49 70

www.securitrans-conseil.fr

06 17 16 69 92

CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

Agrée par le Ministère des Transports
N° 05195

ADR (Europe) et Arrêté TMD (France)

"Toute entreprise dont l'activité comporte le transport, l'emballage, le chargement, le remplissage, le déchargement de marchandises dangereuses, désigne un ou plusieurs Conseillers à la Sécurité, chargés d'aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement"

Obligatoire :

Audits annuels, Rapports annuels
Procédures et Documents de travail
Rapports et Déclarations d'accidents
Mise en conformité/Veille réglementaire

Non obligatoire mais inclus :

Assistance 24 h/7j /365j
Bulletins d'information périodiques
Préparation à un contrôle de l'Administration
Classeur chapitré (tous vos documents sur papier)
Classeur virtuel (tous vos documents par internet)
Manuel du conducteur, de l'exploitant, de l'agent de quai



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

VOTRE INTERLOCUTEUR "MARCHANDISES DANGEREUSES"

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE

Conducteur citerne et colis ADR (5 ans)
Affréteur ADR (1 an)
Formateur ADR (17 ans)
Conseil et Formation ADR (depuis 2008)

PROMOTIONS PERMANENTES

- 5 % si engagement de 2 ans
 - 10 % par parrainage
- 20 % si changement de Conseiller

TARIFS

Adaptés à la taille de votre entreprise
Très compétitifs
Promotions permanentes

FORMATIONS ADR

Agrée par la Préfecture de Franche-Comté
N° 43 25 02578 25

ADR (Europe)

"Les personnes dont le domaine d'activité comprend le transport, l'emballage, le chargement, le remplissage, le déchargement de marchandises dangereuses, doivent être formées avant d'assurer leurs responsabilités, à la réglementation des transport de marchandises dangereuses"

Formations initiales et recyclages des Exploitants, Administratifs, Commerciaux, Manutentionnaires, Caristes, Conducteurs, Conseillers à la Sécurité
Etude des besoins
Elaboration de la formation
Proposition de programme
Formations inter et intra-entreprises
Délivrance de Certificats conformes à la réglementation
Prise en charge par les OPCA



CONVENTION PROFESSIONNELLE

